



A V I S

Aux habitants des :

- Rue de Neufvilles
- Rue Centrale
- Route de Montignies
- Grand Chemin
- Rue Joseph Quintart
- Chemin de Neusart

Madame, Monsieur,

Comme annoncé dans le dernier Bulletin communal (n°5 - Décembre 2009), les travaux de dédoublement de la Route de la Pierre Bleue débiteront aux alentours du 15 mars 2010 pour une durée prévue de 140 jours ouvrables. Ces travaux impliqueront la mise en place d'itinéraires de déviation obligatoires pour les poids lourds des entreprises utilisant habituellement cette voirie.

Dans ce cadre, une série de mesures de circulation et de stationnement seront prises pour la durée des travaux. Veuillez trouver ci-dessous, celles qui vous concerneront plus particulièrement :

- les poids-lourds devant rejoindre le site du Clypot (CCB & Carrières de la Pierre Bleue Belge - Chemin des carrières, 1 à 7063 NEUFVILLES) et l'entreprise Nekto (Chemin du Clypot, 3 à 7063 NEUFVILLES) emprunteront :
 - » soit la Rue de Neufvilles (RP524) et le Chemin du Clypot, depuis le Boulevard F. Roosevelt ;
 - » soit le Chemin de Neusart, la Rue Joseph Quintart, le Grand Chemin, la Chaussée Brunehaut, la Route de Montignies, la Rue Centrale, la Rue de Neufvilles et le Chemin du Clypot ;
- les poids-lourds quittant le site du Clypot et l'entreprise Nekto emprunteront :
 - » le Chemin des Horrutois, la Rue de Neufvilles, la Rue Centrale, la Route de Montignies, la Chaussée Brunehaut, le Grand Chemin, la Rue Joseph Quintart, le Chemin de Neusart et la Chaussée de Lessines;
- la vitesse sera limitée à 30 km/h pour les poids-lourds empruntant :
 - » la Rue de Neufvilles :
 - entre le Boulevard Franklin Roosevelt (RN6) et l'immeuble n°211 ;
 - entre le Chemin des Horrutois et la Rue Centrale ;
 - » la Rue Centrale ;
 - » la Rue Joseph Quintart entre l'immeuble n°11 et le Chemin de Neusart.

Le respect de ces dispositions sera régulièrement contrôlé par les services de Police.

Nous vous invitons, pour tout renseignement complémentaire concernant :

- le contexte général de ces travaux et les itinéraires de déviation qui en découlent, à prendre connaissance du Bulletin communal n°5 (Décembre 2009) ;
- le non respect des dispositions ci-dessus, à prendre contact avec la Zone de Police de la Haute Senne (067/34.92.11) ;
- l'ensemble des dispositions routières prises dans le cadre des travaux, à consulter le site Internet de la Zone de Police de la Haute Senne (www.policehautesenne.be) ;
- les renseignements généraux et l'état d'avancement des travaux, à consulter le site Internet de la Ville de Soignies (www.soignies.be > Vie citoyenne > Mobilité et travaux publics) ;
- un problème lié au chantier, à contacter le Service Travaux (067/34.74.87), l'auteur de projet IDEA (065/37.57.11) ou l'entreprise WANTY (064/31.12.12) ;
- tout autre renseignement, à contacter le Service Développement Durable et Territorial (067/34.73.95).

Conscient des désagréments que causeront ces travaux pour vous, le Collège communal mettra tout en œuvre pour limiter ceux-ci au maximum et pour réduire autant que possible les délais du chantier.

Restant à votre disposition, le Collège communal vous remercie d'avance pour votre compréhension.

Le Bourgmestre, Marc de SAINT MOULIN

Les Echevins, Guy FLAMENT, Jean-Michel MAES, Marc VERSLYPE, Sandra VOLANTE,
Marc FERAIN, Jean-Pol VAN DEN ABEELE

Le Président du CPAS, Emile LECHIEN

Le Secrétaire Communal, Jean GAUTIER